

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-121/SG/FIN autorisant M. Mohamed Mahamoud Boreh à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, Zone industrielle Sud.

n° 72-121/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
28 janvier 1972

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro
10 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Mahamoud Boreh est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5.722,30 m2, lots n° 73 et 74 du plan 13 bis BE-69, sis à Djibouti, zone industrielle Sud et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au livre foncier du territoire sous le n° 172 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.